

ASSEMBLÉE NATIONALE

11 mars 2019

CROISSANCE ET TRANSFORMATION DES ENTREPRISES - (N° 1761)

Commission	
Gouvernement	

Adopté

AMENDEMENT

N ° 1226

présenté par
M. Barrot et M. Lescure

ARTICLE 26 BIS A

À l'alinéa 25, substituer à la référence :

« au premier alinéa »

les références :

« aux 1° à 3° ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement de coordination.